

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Chronique littéraire

Sale temps pour les auteurs indépendants

UN écrivain français de nos amis, via une plateforme privée, nous a récemment fait part de son désarroi. C'est que, d'ordinaire, c'est-à-dire en temps de paix, il vit de son œuvre. Avouons-le, ses thrillers rencontrent un succès certain. Aussi, est-il rémunéré chaque fois qu'il vend un ouvrage, notamment lors des vernissages ou au moment de sa rencontre avec son public avide de dédicaces.

Existe, certes, cette catégorie d'écrivains qui clament qu'ils écrivent avant tout pour eux-mêmes, que l'écriture leur fait du bien, leur apporte le confort moral et mental qui sied à leur équilibre. Point besoin d'un vis-à-vis. À voir, aurait dit Umberto Eco, car écrire et faire publier ses écrits impliquent bien l'idée qu'on aspire, au fond de soi-même, à être lu par les autres, juges suprêmes, à qui l'on s'adresse in fine. Les nombreux livres produits par les éditeurs et vendus par les libraires l'attestent.

Hélas, les grandes enseignes du monde de l'édition broient du noir actuellement. Les libraires aussi. Un temps, a couru l'idée de les faire tous appartenir à la catégorie des

commerces à laisser ouverts, entendu que, à cause du confinement, l'une des occupations les plus prisées de maintes gens serait la lecture. Or, pour lire, il faut bien se rendre à la librairie et faire ses courses. Ce projet a vite été abandonné, au regard des risques encourus relatifs à la fragilisation des gestes barrières et de la distanciation sociale.

Dès lors, l'horizon s'est soudain assombri. Beaucoup d'écrivains ont dû se résoudre à voir reportées les sorties de leurs ouvrages. Quant à ceux publiés en mars, ils ont eu la malchance d'être supplantés par une série de "breaking news" historiques due au développement et à la propagation vertigineuse du coronavirus. Une situation vraiment fâcheuse, eu égard aux conséquences financières

engendrées et qui affectent tous les acteurs du secteur de l'édition. Songeons que, dès mi-mars, plus de 5 000 titres avaient été décalés en dix jours !

Les auteurs indépendants restent incontestablement ceux qui payent le plus lourd tribut à la crise engendrée par le Covid-19. Ils vivent de l'achat direct de leurs ouvrages au public venu à leur rencontre. Ils ne comptent que sur ça. Or, là c'est mort... pour un bon moment en tout cas.

Mais tout n'est pas perdu, nous a laissé entendre notre ami écrivain français. Via le numérique, on peut encore aider les écrivains indépendants, dit-il. Et là-bas, les prix sont encore plus réduits. Qu'on y aille donc voir...

RN

Assistance : 280 médecins saoudiens dans la bataille de France

HNM
Libreville/Gabon

La France, à l'instar de plusieurs pays européens, est l'un des plus touchés par la pandémie du coronavirus qui sévit dans le monde. Faisant face à une pénurie en termes de praticiens, 280 médecins saoudiens se joignent à la bataille de première ligne contre le Covid-19 dans l'Hexagone, indique le média

en ligne Fr24news.com. Alors qu'ils participent à un programme de bourses médicales françaises, ces médecins saoudiens vont aider la France dans sa bataille contre la maladie du Covid-19. Al Thunayyan a confirmé que 280 médecins saoudiens, spécialisés dans 35 domaines médicaux différents, sont répartis dans les principales villes françaises, souligne le média en ligne.

Pâques et lundi de Pâques, fériés, chômés et payés

LE ministre de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle, chargé du Dialogue social porte à la connaissance des employeurs et des travailleurs ainsi qu'à toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n°00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998 réglant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret N°000484/PR/MTE du 26 mai 2004, les journées du 12 avril et du 13 avril 2020, marquant respectivement Pâques et lundi de Pâques, sont déclarées fériées, chômées et payées sur toute l'étendue du territoire national.



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

(SERVICES DE CONSULTANTS)
(REPUBLIQUE GABONAISE)

POUR LE RECRUTEMENT D'UNE FIRME QUI SERA CHARGÉE DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES AU TITRE DES EXERCICES 2019 ET 2020 ENSEMBLE ; 2021 & 2022 AINSI QUE L'AUDIT DES PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHÉS DU PROJET

Numéro d'Avis à manifestation d'intérêt : AMI N°02/PIAEPAL/BAD/GAB/MERH/UCP/2020
Secteur : Eau et Assainissement
Financements : BAD: N° 2000200003602 & AGTF: N° 5050200000651
Numéro du Projet : P-GA-E00-001

1. La République Gabonaise a sollicité et reçu des prêts de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Africa Growing Together Fund (AGTF) afin de couvrir le coût du Programme de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement au Gabon, premier sous-Programme Intégré pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement de Libreville «PIAEPAL» - Volet 1 : Eau Potable et entend utiliser une partie des sommes accordées au titre desdits prêts pour effectuer les paiements prévus dans le cadre du contrat de services de consultants à conclure avec la firme qui aura la charge de **réaliser l'audit externe des comptes du Projet au titre des exercices 2019 et 2020 ensemble ; 2021 & 2022 ainsi que l'audit des processus de passation des marchés utilisant le système national.**
 2. Les services attendus comprennent l'audit des comptes et des processus de passation des marchés utilisant le système national qui permettront à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière et le processus de passation des marchés du Projet au 31 décembre de chaque année audité et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.
 3. Le Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques (MERH) à travers son Unité de Coordination du Projet PIAEPAL invite les Cabinets d'audit à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Cabinets intéressés doivent fournir les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations attendues (documentation, références de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, attestations de services rendus, certificats obtenus, attestation de bonne fin, etc.). Les Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
 4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Méthodes et d'acquisition tel que définies dans la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (Edition d'Octobre 2015), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.**
- L'intérêt manifesté par un Cabinet n'implique aucune obligation de la part du Client de le retenir sur la liste restreinte.**
5. Les Cabinets d'audit intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires relatives à la mission à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures ouvrables ou en faisant une demande formelle par écrit ou E-mail : du lundi au vendredi, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de **08 h 30 mn à 16 h 00 mn (heure locale, TU+1)**. Les Termes de référence (TDR) de la mission ainsi que la Demande de propositions seront remis aux seules firmes qui seront retenues sur la liste restreinte.
 6. Les expressions d'intérêt, écrites en français, peuvent être envoyées par mail ou par courrier recommandé ou déposées rectement dans les locaux abritant les services de l'Unité de Coordination du PIAEPAL avec accusé de réception, à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **30 Avril 2020 à 14 h 00 mn (heure locale, TU+1)**. Les manifestations d'intérêt porteront expressément la mention : « **Réponse à l'Avis à Manifestation d'Intérêt N°02/PIAEPAL/BAD/GAB/MERH/UCP/2020 en vue de dresser une liste restreinte des firmes à consulter dans le cadre du recrutement du Cabinet devant réaliser : (i) l'audit externe des comptes au titre des exercices 2019 et 2020 ensemble ; 2021 & 2022 ; et (ii) l'audit des processus de passation des marchés du PIAEPAL utilisant le système national.**»

Les manifestations d'intérêt seront préparées et soumises à l'attention de :

Monsieur le Coordonnateur du Projet
Unité de Coordination du Projet « UCP-PIAEPAL »
Immeuble du Ministère de l'Eau et de l'Énergie
Bâtiment C, 3ème Etage
Pont de Gué-Gué ; Impasse André MBA OBAME
BP : 1172 Libreville, République Gabonaise
Téléphones : (+241) 07 17 91 65/(+241) 06 33 06 95
E-mail : ucp_piaepal18@yahoo.com

Gervais NGUEMA MBA

Coordonnateur du Projet PIAEPAL